

Ville de Bruxelles
Mme G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 24V/05 (M. M. Goetinck)
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.1295/s377
Annexe : 1 dossier + 11 plans

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue du Vieux Marché aux Grains, 53-63. Construction d'un immeuble de logements et de commerces situé en intérieur d'îlot – modification du permis d'urbanisme octroyé en 1999. Demande d'avis de la Commission de Concertation.

En réponse à votre courrier du 13 septembre sous référence, réceptionné le 19 septembre 2005, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, que notre Assemblée a émis en sa séance du 5 octobre 2005.

La demande porte sur la suppression, par rapport aux plans du permis octroyé en 1999, d'un des trois commerces situés au rez-de-chaussée. Il est remplacé par un passage piétonnier privatif donnant accès au jardin situé en intérieur d'îlot. En façade arrière, les logements sont pourvus de terrasses suspendues.

Ces modifications n'appellent pas de remarques à l'exception de l'expression architecturale du nouveau passage piéton. Selon les plans, celui-ci serait fermé au moyen d'un volet métallique. La C.R.M.S. demande de fermer la baie au moyen d'un dispositif plus léger et plus approprié au programme. Elle propose l'installation d'une grille ou d'une porte ajourée pour retrouver l'équilibre entre la visibilité du jardin intérieur et son caractère privé.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.